

APPLICATION SEJOURS

Subventions interministérielles pour séjours d'enfants

L'enregistrement de votre dossier en ligne ne vous dispense pas de l'envoi des justificatifs :

- directement via l'application (à privilégier, traitement plus rapide) ;
- ou par courrier à l'adresse suivante : SECRETARIAT GENERAL – Bureau SHR3C – Immeuble Atrium - 5 place des Vins de France 75573 PARIS Cedex 12 ;

ATTENTION : l'attestation de séjour doit être établie après le séjour (sans rature, ni surcharge). Elle comporte obligatoirement la date et le cachet de l'organisme qui la délivre.

→ Un dossier par type et/ou par année de séjour.

Pour les séjours 2019, fournir l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017.

Aide pour l'accès à l'application SEJOURS

Le navigateur conseillé est Internet Explorer version 7 et plus. Si vous utilisez Mozilla, la version utilisée doit être supérieure à 10. Dans le cas contraire, certains onglets peuvent ne pas être accessibles selon la version installée sur votre poste. En cas de difficultés, merci de bien vouloir contacter votre correspondant informatique

Vous accédez à l'écran d'accueil mais vous n'arrivez pas à vous identifier au module SEJOURS : demande de subvention pour séjours d'enfants, des indications sont proposées ci-dessous selon votre direction :

- DGCCRF

- votre login est : première lettre du prénom + nom -ccrf (exemple : mmartin-ccrf)
- votre mot de passe est le même mot de passe que celui que vous utilisez pour accéder aux applications telles que DOSSIEL (pour les agents de Centrale) ou AGICA (Gestion des congés pour les services déconcentrés).

- DGDDI

- votre login est : première lettre du prénom + nom -dgddi (exemple : mmartin-dgddi)
- Lancer Internet Explorer de préférence ; votre mot de passe est le mot de passe d'accès aux applications du SG et celui utilisé pour Aladin (intranet des Douanes). Si vous ignorez votre mot de passe ou en cas de difficulté, contacter votre TSI ou ouvrir un ticket sur l'outil de gestion d'assistance TSAR, à destination du technicien local afin de solliciter une réinitialisation du mot de passe (inutile de connaître l'ancien mdp). Vous pouvez réinitialiser votre mot de passe via ALADIN/mes teleservices/profil - En cas de réinitialisation du mot de passe, veuillez attendre 24 heures que la prise en compte du nouveau mot de passe soit effective.

- DGFIP

- SEJOURS est disponible sur votre portail Ulysse National en cliquant sur applications puis sur autres applications et enfin sur portail des applications du SG. Sélectionner ensuite l'application séjours dans la liste proposée. Votre authentification est automatique

- INSEE

- votre login est : alphanumérique-INSEE (exemple : r2x.-insee) Identifiant et mot de passe identiques à ceux qui étaient utilisés pour accéder à MARHS-GTA éventuellement demander la réinitialisation de son mot de passe en contactant annuaire-general@insee.fr

- votre mot de passe est le mot de passe habituel.

- AUTRES DIRECTIONS OU SERVICES

- votre login est : première(s) lettre(s) du prénom + nom -adc (exemple : rdupont-adc)
- votre mot de passe est le mot de passe utilisé pour se connecter aux applications (par exemple CongeFlow, Rolls, Dossier, ...). Si vous ignorez votre mot de passe ou en cas de difficulté, demandez à votre grid ou appeler le 01.53.18.80.00.

Si vous rencontrez des difficultés, contacter votre correspondant informatique ou votre assistance utilisateur